

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 21 juin 2016 - 19H00**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Monsieur Giovanni BRAY (ayant donné procuration) est arrivé à 19 h 20.

Madame Maryline GOYEZ et Monsieur Maxime GRUSON, absents excusés ayant donné procuration.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est nommé Secrétaire de Séance.

=====

En préambule, Madame le Maire remercie toutes les personnes qui sont intervenues lors des pluies diluviennes qui se sont abattues sur la Commune fin mai début juin et informe le Conseil que la Commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle.

**1) Installation d'un conseiller municipal**

Madame Nadine LEFEBVRE informe le Conseil que suite à la démission de Monsieur Michaël DUHAUT, il convient d'installer un nouveau conseiller, Monsieur Guillaume DELBARRE venant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Union pour l'Avenir de BEUVRY ».

*Adopté à l'unanimité*

**2) Composition des Commissions**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de remplacer Monsieur DUHAUT, démissionnaire, aux différentes Commissions auxquelles il faisait partie. Monsieur Guillaume DELBARRE, nouvellement installé, le remplacera.

*Adopté à l'unanimité*

**3) Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2016**

Madame le Maire invite le Conseil à adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2016.

*Adopté à l'unanimité*

**4) Compte-rendu des décisions prises par le Maire.**

Madame le Maire invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

*Adopté à l'unanimité*

**5) Comptes de gestion 2015/ Ville-ZAE**

Monsieur Voltaire BOUQUE donne lecture des comptes de Gestion 2015 Ville et de la !Z.A.E.

Monsieur DELBARRE évoque l'article de presse relatif au pôle artisanal du MOULIN et l'impact sur le budget. Madame le Maire l'informe que cela n'a rien à voir. Cette Zone d'Activités est gérée par ARTOIS COMM.

Le compte de gestion Ville est

*Adopté à la majorité*

*(2 contre: Charles DUMONT et Guillaume DELBARRE – 4 abstentions: Jennifer DELLA-RICCA, Nicole LELEU, Christine BRASSE et Philippe BAROUX)*

Le compte de gestion ZAE est

*adopté à la majorité*  
(3 abstentions: Nicole LELEU, Christine BRASSE et Philippe BAROUX)

**6) Comptes administratif 2015/ Ville-ZAE**

Monsieur Voltaire BOUQUE donne lecture des comptes administratifs 2015 Ville / Z.A.E.

Monsieur Guillaume DELBARRE pose des questions :

. L'opération 22 : les dépenses correspondent à des acquisitions de terrains.

. Il souhaite savoir s'il est possible d'accéder aux études ? Pas de soucis pour Madame le Maire.

. Il souhaite une explication sur le montant de 105 K€ relatif aux travaux d'accessibilité.

Monsieur BEAUVOIS explique qu'il s'agit de travaux prévus sur 3 ans qui seront dorénavant réalisés sur 6 ans.

Enfin, il demande si les crédits non utilisés pour le cimetière pourraient servir à l'aménagement du carré des enfants. Madame le Maire lui propose que Monsieur VERDOUCQ l'accompagne pour aménager ce carré.

Le compte administratif Ville est

*adopté à la majorité*

(2 contre: Charles DUMONT et Guillaume DELBARRE – 4 abstentions: Jennifer DELLA-RICCA, Nicole LELEU, Christine BRASSE et Philippe BAROUX)

Le compte administratif ZAE est

*adopté à la majorité*

(6 abstentions : Jennifer DELLA-RICCA, Nicole LELEU, Christine BRASSE, Philippe BAROUX Charles DUMONT et Guillaume DELBARRE)

**7) Décision modificative n° 1 /Budget Ville 2016**

Monsieur BOUQUE propose au Conseil d'adopter une modification du budget 2016. Madame le Maire précise qu'il s'agit d'achat de matériel informatique pour établir l'inventaire de la médiathèque.

*Adopté à l'unanimité*

**8) Bourses communales – années 2016/2017**

Monsieur BOUQUE invite le Conseil à approuver l'actualisation des revenus pour l'accès aux bourses communales.

Monsieur DELBARRE demande s'il n'est pas possible de prendre en considération le revenu fiscal de référence pour plus de justice sociale et être au plus proche de la réalité.

Madame DELLA-RICCA souhaite des explications sur la différence entre catégorie A et B.

Madame le Maire propose de maintenir ce barème pour l'année scolaire 2016/2017 et d'étudier cette proposition. Des précisions sont apportées à Madame DELLA-RICCA.

*Adopté à la majorité (2 abstentions: Charles DUMONT et Guillaume DELBARRE)*

**9) Créances irrécouvrables/admissions en non valeur**

Monsieur BOUQUE informe le Conseil que Monsieur le Comptable des Finances Publiques nous propose d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables. Le montant total s'élève à 892,02 € résultant de créances inférieures au seuil de poursuites

*Adopté à l'unanimité*

**10) Construction du pôle football/Assurance Dommage-Ouvrage**

Monsieur VERDOUCQ rappelle au Conseil que dans le cadre de la construction du pôle football, une assurance "Dommage-Ouvrage" a été souscrite auprès de la SMACL pour un montant estimatif de 5 557,01 € H.T.

Il demande au Conseil de fixer la durée d'amortissement à 10 ans qui est la durée maximale.

*Adopté à l'unanimité*

### **11) USB – Demande de subvention exceptionnelle**

Madame Patricia WACH demande au Conseil d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €. Madame le Maire précise qu'en raison des travaux au stade, l'USB n'a pas pu organiser les manifestations habituelles lui permettant de récolter des fonds pour aider au bon fonctionnement de leur association.

Monsieur DELBARRE précise que son groupe n'est pas contre le fait d'aider les associations mais il faudrait penser également aux commerces qui sont touchés lors de travaux et qui ne bénéficient d'aucune indemnisation. C'est l'exemple des personnes touchées par les travaux du Pont de Gorre (infirmières...).

Madame LEVEUGLE précise que ces travaux sont réalisés par le Département qui a prévu un budget pour les demandes d'indemnisation des personnes touchées par ces travaux. Madame le Maire rappelle que la Ville est à leur disposition pour aider à remplir un dossier.

*Adopté à l'unanimité*

### **12) Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) – Calendrier de travaux d'accessibilité**

Monsieur BEAUVOIS rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'engagement de la Ville dans l'élaboration des Agendas d'Accessibilité Programmée et l'a autorisé à présenter les demandes de validations des ADAP.

La Commune disposant de plusieurs ERP du 1er groupe, est autorisée à déposer un ADAP Patrimoine permettant de proposer la réalisation de la mise en accessibilité sur une période de 2 fois 3 ans de 2016 à 2021.

Il invite le Conseil à autoriser le maire à déposer un ADAP Patrimoine.

Monsieur DUMONT demande s'il n'est pas dommage de reporter certains travaux ?

Madame le Maire précise que la Commune est bien en avance et que les travaux restant à faire sont de moindre importance. Les dépenses d'accessibilité sont une priorité pour la commune.

Madame DELLA-RICCA demande si les programmes subventionnés sont maintenus ? Monsieur BEAUVOIS répond dans l'affirmative.

En ce qui concerne les travaux sur le Pont de Gorre, Monsieur DELBARRE craint qu'une personne en fauteuil roulant ne puisse passer en raison de l'étroitesse du trottoir Madame le Maire répond qu'il est impossible d'élargir le pont et que c'est bien dommage.

Monsieur Gaëtan VERDOUCQ précise que la Commune aménage un piétonnier et qu'une signalisation sera mise en place. Techniquement, il est impossible de faire plus large.

Il précise également que sur le pont, propriété de la SNCF, il n'y a pas de possibilité d'élargissement.

*Adopté à l'unanimité*

### **13) Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)/Demandes de subventions**

Madame le Maire informe le Conseil qu'ARTOIS COMM a été retenu par la Commission permanente du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à candidature régionale pour la mise en oeuvre des investissements territoriaux intégrés du programme opérationnel FEDER.

Avec l'aide d'ARTOIS COMM, la Commune peut présenter des demandes de financement pour les projets éligibles portant sur le quartier en politique de la Ville.

Elle informe que la Commune a présenté 4 projets : le canal de plaisance et ses infrastructures, la place Roger Salengro, le Moulin Buret et la Technologie pour Tous.

Monsieur DUMONT souhaite savoir en quoi la Place Roger Salengro est concernée par la politique de la Ville. Madame le Maire répond que la place est un lieu de rassemblement et qu'il

faut désenclaver le quartier Renaissance.

Monsieur DELBARRE fait remarquer que rien n'est prévu pour les inondations et l'assainissement. Madame le Maire précise que ces travaux ne rentrent pas dans les ITI.

*Adopté à l'unanimité*

#### **14) Opération d'aménagement RD72 – Demande de subvention**

Monsieur Gaëtan VERDOUCQ informe le Conseil qu'une subvention a été attribuée par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Madame DELLA-RICCA souhaite connaître le montant total des travaux.

Madame le Maire répond qu'elle n'a pas en tête le montant exact mais la subvention représente environ 40 % des dépenses et précise que la totalité n'est pas éligible à la subvention.

*Adopté à l'unanimité*

#### **15) Projet de parc photovoltaïque – Bail emphytéotique**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE informe le Conseil que la Société NEOEN DEVELOPPEMENT souhaite implanter une centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrées section AC n° 132, 144, 145 et 180 sur la Commune de LABOURSE, dont la Commune de BEUVRY est devenue propriétaire suite à la dissolution du SIAZI.

Elle sollicite le Conseil afin d'autoriser Madame le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique pour une durée de 2 ans reconductible par période annuelle. Un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans pourrait être signé si toutes les conditions sont réunies à l'issue des 2 années pour un montant de 1 000 € par hectare.

Monsieur DELBARRE fait remarquer que sur la page 2 de la convention, le prix annoncé est de 3 500 €/hectare. Madame LEVEUGLE indique qu'il s'agit d'une erreur.

Il remarque également qu'à la page 8, il est indiqué que tous les arbres seront abattus et qu'il y aura une compensation de défrichement.

Madame LEVEUGLE répond : le montant n'est pas prévu puisque le projet n'est pas encore abouti.

L'équipe communale a déjà réalisé plusieurs reboisements depuis leur arrivée en 2008.

Enfin, Monsieur DELBARRE aborde la pollution du site. Madame LEVEUGLE précise que lors du premier projet, une enquête publique avait eu lieu. Le rapport est d'ailleurs consultable dans le permis et que même s'il y a pollution, cela n'empêche en rien la réalisation du projet.

Monsieur DELBARRE demande s'il ne faudrait pas une concertation avec les riverains ? Madame LEVEUGLE précise que les remarques ont été prises dans l'enquête publique. En outre, la réduction de la zone permet le maintien des chemins de randonnée.

*Adopté à l'unanimité*

#### **16) Micro-crèche - Subvention**

Madame Monique GIBON informe le Conseil que le cadre de l'aménagement de la construction de la micro-crèche, la Commune a déposé plusieurs dossiers de demandes de financements auprès de la CAF et du Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Ce dernier vient de nous attribuer une subvention de 16 000 €. Elle invite le Conseil à accepter cette subvention.

Monsieur Charles DUMONT demande s'il y a un bilan de fréquentation. Madame le Maire répond dans l'affirmative. Par contre, il n'y a aucune enquête relative à l'impact sur les assistantes maternelles. Madame GIBON précise que 27 enfants beuvrygeois sont inscrits.

Monsieur DELBARRE s'étonne car un de ses collègues domicilié à l'extérieur de BEUVRY y a inscrit son enfant.

Madame le Maire répond qu'une enquête sera menée car le cahier des charges prévoyait uniquement des enfants beuvrygeois.

*Adopté à l'unanimité*

**17) Cession immobilière – Chemin du Halage**

Madame LEVEUGLE rappelle le projet de cession de l'immeuble sis 2-4 chemin du Halage. Le service des Domaines l'a estimé à 170 000 € mais devant les difficultés à le vendre, il est proposé d'accepter l'offre de Monsieur MASSON et Madame COUSIN pour un montant de 150 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

**18) Acquisition de parcelles rue Jules Weppe et Jean Jaurès**

Madame LEVEUGLE informe le Conseil du projet d'acquisition de parcelles rue Jules Weppe et Jean Jaurès.

Madame DELLA-RICCA souhaite des explications sur les parcelles acquises. Madame LEVEUGLE explique que la petite bande servira à agrandir le trottoir. La plus grande partie servira à la création d'un second parking.

Monsieur Guillaume DELBARRE s'étonne de la création d'un grand parking rue Jean Jaurès.

Madame LEFEBVRE répond qu'il s'agit d'une question de sécurité pour les piétons et de réponse au stationnement des véhicules rue Jean Jaurès.

*Adopté à la majorité (1 abstention : Jennifer DELLA-RICCA)*

**19) Cession d'un bien 7 rue Melot**

Madame LEVEUGLE rappelle au Conseil qu'en date du 3 mars 2016, la Commune a accepté le principe d'une vente par adjudication de l'immeuble 7 rue Mélot.

Elle informe également que Monsieur & Madame QUEVA se sont portés acquéreurs par adjudication pour un montant de 28 500 € plus les frais à leur charge.

Elle demande au Conseil d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique.

*Adopté à l'unanimité*

**20) Cession d'un terrain rue Briand/Mandat de vente**

Madame LEVEUGLE informe le Conseil que lors de la vente par adjudication du terrain rue Briand, aucun amateur ne s'est manifesté.

Elle propose donc de confier un mandat de vente Maître Stéphane BRUNIAU, notaire à BEUVRY pour cette vente.

*Adopté à l'unanimité*

**21) Autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien des circuits VTT d'Artois Comm**

Monsieur Gaëtan VERDOUCQ invite le Conseil à autoriser Madame le Maire à signer une convention avec ARTOIS COMM autorisant le passage, l'aménagement et l'entretien des circuits VTT. La parcelle AS n° 538 présente un intérêt pour ARTOIS COMM.

Monsieur Charles DUMONT demande si une station de gonflage est prévue. Monsieur VERDOUCQ répond affirmativement.

*Adopté à l'unanimité*

**22) Ouverture de classes à l'école George Sand et Colette**

Monsieur Bernard MOULIN informe le Conseil de l'ouverture d'une classe à l'école George Sand et à l'école Colette.

Il invite le Conseil à émettre un avis favorable.

Madame DELLA-RICCA demande quelle type de classe ? Monsieur MOULIN explique que c'est aux directrices d'école de décider quelle classe selon le nombre d'élèves.

Monsieur DELBARRE demande le nombre de classes libres. Madame LEFEBRE répond que les classes libres sont utilisées par les TAP, les enseignants, etc...

*Adopté à l'unanimité*

**23) Création d'une salle de classe à l'école George Sand – Convention avec l'IME et l'Education Nationale**

Monsieur MOULIN informe le Conseil de l'ouverture d'une classe délocalisée pour enfants autistes à l'école George Sand à la rentrée de septembre 2016.

Il invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention de partenariat entre la mairie, l'IME du Beau Marais et l'Education Nationale.

*Adopté à l'unanimité*

**24) Séjour scientifique pleine nature à la ferme de BAJUS - Convention**

Madame Charlines DENIS invite le Conseil à autoriser Madame le Maire à signer la convention relative au séjour scientifique à la Ferme de BAJUS pour les Centres de Loisirs d'Eté.

*Adopté à l'unanimité*

**25) Avenant au contrat Enfance Jeunesse 2014-2017**

Madame GIBON invite le Conseil à autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 en partenariat avec la CAF et la MSA relative à la mise en place du projet "Jeunes en actions" sur le quartier Renaissance.

*Adopté à l'unanimité*

**26) Accueil de jeunes de 11 à 17 ans/Mercredis récréatifs - Tarifs**

Madame Charline DENIS informe le Conseil de la mise en place d'animations à la Salle Utrillo chaque mercredi après midi, à destination des jeunes de 11 à 17 ans.

Elle invite le Conseil à définir la participation des familles et arrêter les effectifs du personnel.

Monsieur DUMONT se dit tout à fait d'accord sur cette initiative et trouve dommage que cela n'ait pas été mis en place avant. Madame le Maire explique que la mise en place n'intervient qu'aujourd'hui car ce quartier a été reconnu Quartier Prioritaire. Les tarifs proposés sont de 1 € par mois pour un quotient inférieur à 617 € et 1,50 € par mois pour un quotient supérieur à 617 €.

*Adopté à l'unanimité*

**27) Centre de petites vacances de Toussaint/Modalités tarifaires**

Madame Charline DENIS informe le Conseil des modalités tarifaires du centre de petites vacances pour la Toussaint 2016.

*Adopté à l'unanimité*

**28) Centres de Loisirs – Tarif pour le personnel communal**

Madame Charline DENIS propose au Conseil de faire bénéficier le personnel communal domicilié à l'extérieur de BEUVRY, du tarif réservé aux beuvrygeois.

Monsieur Charles DUMONT demande si la même chose est prévue pour l'école de musique. Madame le Maire répond non.

*Adopté à l'unanimité*

**29) Caisse d'allocations Familiales – Convention cession de données**

Madame Monique GIBON invite le Conseil à autoriser Madame le Maire à signer la convention relative aux cessions de données pour une étude socio économique.

Monsieur DUMONT demande qui est concerné pour cette étude.

Madame le Maire répond qu'il s'agit du Quartier Renaissance.

*Adopté à la majorité (2 abstentions : Charles DUMONT et Guillaume DELBARRE)*

**30) Médiathèque – Régulation des collections**

Madame Monique GIBON invite le Conseil à autoriser le responsable de la médiathèque ou son adjoint à procéder à la mise en oeuvre de la politique de régulation des collections pour les documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque.

*Adopté à l'unanimité*

**31) Médiathèque – Vente de documents exclus des collections**

Madame GIBON informe le Conseil que la Médiathèque Mots Passant propose d'organiser une braderie de livres issus du désherbage de ses collections. Celle-ci se déroulera le 11 septembre 2016 lors de la braderie du Ballon.

Monsieur Guillaume DELBARRE informe qu'il existe un canal de revente des livres. Peut-être une proposition à étudier.

Madame LEFEBVRE répond qu'effectivement, on peut étudier cette proposition.

*Adopté à l'unanimité*

**32) SNE – Signature d'une convention**

Madame Nadine LEFEBVRE invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention relative au système national des demandes de logement locatif social, ce qui permettra de connaître tous les logements sociaux du Pas-de-Calais, les typologies et facilitera le travail de la personne chargée des enregistrements.

*Adopté à l'unanimité*

**33) Modification du tableau des effectifs**

Monsieur FIGENWALD invite le Conseil à approuver la modification du tableau des effectifs.

Madame Jennifer DELLA-RICCA souhaite des précisions sur le poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

Monsieur FIGENWALD indique que le nombre d'heures change et que la personne interviendra à l'école de gymnastique et aux T.A.P.

Monsieur DELBARRE demande si ces postes ne peuvent pas entrer dans le cadre de la mutualisation avec ARTOIS COMM.

Madame le Maire répond qu'il n'est pas prévu de mutualiser ces postes avec ARTOIS COMM.

Monsieur DELBARRE fait remarquer que le budget du personnel est à 10 points au dessus de la moyenne.

Monsieur Arnaud FIGENWALD précise que des déductions doivent être faites :

- . en cas de maladie du personnel, une assurance rembourse,
- . il y a les dotations de l'Etat pour les personnels des TAP.
- . et enfin, bien que le personnel du CCAS ait son propre budget, certains agents sont comptés au budget ville.

Si on regroupe tous ces éléments on arrive à 53,79 % de dépenses de personnel.

*Adopté à l'unanimité*

**34) SIAAAH – Projet de dissolution du syndicat**

Madame LEFEBVRE invite le Conseil à donner son avis sur le projet de dissolution du SIAAAH.

Monsieur DELBARRE indique que lui et Charles DUMONT voteront contre car il aurait été préférable de fusionner le SIPAL et le SIAAAH et ainsi de créer un grand syndicat de gestion des eaux au lieu de déléguer la compétence à ARTOIS COMM.

Madame LEVEUGLE précise que Madame la Préfète a décidé la dissolution du SIAAAH par manque d'intervention.

Concernant "GEMAPI", il y aura une taxe qui sera ajoutée à la facture d'eau

*Adopté à la majorité (2 contre : Charles DUMONT et Guillaume DELBARRE)*

**35) Artois Comm/Projet de Schéma de mutualisation**

Madame LEFEBVRE invite le Conseil à émettre un avis sur le projet de schéma de

mutualisation.

Monsieur DELBARRE demande pourquoi la Commune a changé l'ensemble du parc informatique alors qu'elle aurait pu le faire dans le cadre de la mutualisation.

Madame le Maire répond qu'il était urgent de le faire.

Monsieur FIGENWALD ajoute que dans 3 ans, le matériel sera obsolète.

Monsieur DELBARRE demande ce qu'il en est du personnel.

Madame LEFEBVRE répond qu'il n'est pas prévu de mutualisation pour le moment. BEUVRY est une grande commune qui dispose de beaucoup de services et la mutualisation plus intéressante pour les petites communes.

*Adopté à la majorité (3 abstentions : Jennifer DELLA-RICCA, Charles DUMONT et Guillaume DELBARRE)*

### **36) Enquête publique – Port fluvial de Béthune Beuvry**

Madame LEFEBVRE invite le Conseil à donner leur avis sur le projet d'aménagement du port fluvial sur les communes de BETHUNE et BEUVRY.

*Adopté à l'unanimité*

### **37) Restructuration du refuge – Fourrière intercommunale/Enquête Publique**

Madame LEFEBVRE invite le Conseil à donner leur avis sur le projet de restructuration du refuge intercommunal.

*Adopté à l'unanimité*

### **38) SYMSAGEL – Convention d'assistance à l'élaboration du plan communal de sauvegarde**

Madame Nadine LEFEBVRE informe le Conseil que le SYMSAGEL propose son assistance technique et administrative pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Elle invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention avec le SYMSAGEL

*Adopté à l'unanimité*

Madame le Maire clôt la séance.

Monsieur Guillaume DELBARRE demande si un passage des encombrants ne peut pas être envisagé suite aux inondations. Monsieur VERDOUCQ informe que les personnes désirant évacuer du matériel inondé se rapprochent des services techniques.

Monsieur DELBARRE demande également si une assistance aux sinistrés peut être mise en place. Madame le Maire répond par l'affirmative et relate son intervention de début de séance sur les inondations.